

” Notre personnel de cuisine doit être en mesure de répondre aux questions des clients. Désormais ils demandent s'ils ne comprennent pas quelque chose et montrent plus d'intérêt à apprendre.“

CITATION : **Gérant de restaurant EMPA**

” Nos employés peuvent maintenant écrire des e-mails et s'orienter sur Internet. En même temps, cette mesure de formation leur a facilité la transition vers un écran tactile lors du processus d'automatisation de l'emballage final.“

CITATION : **Responsable de production Zweifel Pomy-Chips**

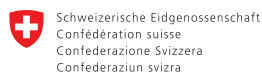


Comment les organisations du monde du travail et les fonds de branche peuvent-ils soutenir les entreprises lors de la mise en œuvre de formations sur le lieu de travail

Compétences de base : cours sur mesure en entreprise

La formation continue en entreprise est une **formation courte et sur mesure** destinée à améliorer les compétences en lecture et en écriture, les compétences linguistiques, les mathématiques au quotidien et l'utilisation d'outils de travail numériques. Les cours s'appuient sur des situations concrètes du lieu de travail et assurent le transfert de ce qui a été appris.

Des partenaires de formation compétents élaborent un cours sur mesure, basé sur les exigences du poste et les besoins d'apprentissage des employés. Une bonne coopération entre les entreprises et les prestataires de formation est essentielle à la réussite d'un cours.



Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

S V E B ■ Schweizerischer Verband für Weiterbildung
Fédération suisse pour la formation continue
F S E A ■ Federazione svizzera per la formazione continua
Swiss Federation for Adult Learning



Schweizer Dachverband Lesen und Schreiben
Fédération suisse Lire et Ecrire
Federazione svizzera Leggere e Scrivere

Début novembre 2017, le Conseil fédéral a décidé d'accorder la priorité à la formation continue des collaborateurs dans le domaine des compétences de base et de mettre à disposition 13 millions de francs pour la période 2018-2020. Ces fonds sont disponibles pour les organisations du monde du travail, les fonds de branche et les entreprises qui forment leurs employés peu qualifiés à des fins professionnelles. L'offre de formation est mise en œuvre en collaboration avec les partenaires de la formation continue.

Quels avantages pour une entreprise ?

- Processus de travail au quotidien amélioré
- Performance et productivité augmentés
- Plus grande ouverture au changement, plus grande flexibilité
- Moins d'accidents de travail, moins d'erreurs
- Diminution de la fluctuation et de l'absentéisme
- Décharge pour les chefs d'équipe/responsables grâce à une plus grande autonomie
- Meilleure identification à l'entreprise



Nous voulions que nos employés puissent utiliser notre parc informatique en toute sécurité. Pour y parvenir, il était nécessaire d'améliorer la compréhension de la lecture et l'utilisation autonome des systèmes informatiques. Maintenant, ils peuvent accéder de façon autonome aux protocoles de test et aux instructions de travail et les comprendre. Cela décharge les supérieurs.“

CITATION : **Directeur de production Fraisa**

Quelles mesures la Confédération soutient-elle ?

Une grande partie de l'investissement dans la formation continue axée sur le lieu de travail est complétée par des fonds fédéraux. La Confédération soutient des offres de formation continue spécifiques des organisations du monde du travail ou des fonds de branche, ainsi que des mesures prises par les entreprises pour améliorer les compétences de base à l'interne. La Confédération paie 3000 CHF pour le développement du cours et 15 CHF supplémentaires par leçon et par participant.

Quelles conditions doivent être remplies ?

- Les contenus des cours portent sur le domaine des compétences de base sur le lieu de travail.
- Les employés ont un contrat de travail non résilié.
- Cours de courte durée de 20 à 40 leçons (de 45 minutes min), qui ont lieu pendant les heures de travail ou qui sont comptés en tant que tels.
- 6–12 participants par cours, max. 3 leçons par jour.
- Les participants reçoivent un certificat.

Comment procéder?

- L'organisation du monde du travail, le fonds de branche ou l'entreprise conclut un contrat avec un prestataire de formation pour la prestation de conseil et de formation. L'organisation du monde du travail, le fonds de branche ou l'entreprise soumet la demande de formation au SEFRI avant le début du cours et reçoit les fonds après le reporting.
- Le prestataire assume la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre du cours et, si nécessaire, fournit un soutien pour la demande auprès du SEFRI et l'élaboration de rapports.

Informations complémentaires et formulaires :
www.sbf.admin.ch/simplement-mieux



Les employés doivent comprendre et mettre en œuvre les consignes d'hygiène et de sécurité et remplir correctement les rapports. L'approche structurée du prestataire de formation a été très utile pour obtenir un bon résultat.“

CITATION : **Maître Chocolatier Chocolat Villars**

Personne de contact auprès du SEFRI

Theres Kuratli
T 058 464 20 86
weiterbildung@sbfi.admin.ch

Informations et consultation

Fédération suisse pour la formation continue FSEA
Caroline Meier, caroline.meier@alice.ch
Annika Ribordy, annika.ribordy@alice.ch
T 022 994 20 10
www.alice.ch/fr/services/go-promotion-en-situation-de-travail/

Fédération suisse Lire et Ecrire
T 0800 47 47 47
info@simplement-mieux.ch
www.simplement-mieux.ch/travail